

Préavis No 03/2023
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le lundi 6 mars 2023 à 19 h 00

à la Rue de la Gare 30, à Montreux

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule.....	2
3	Descriptif des travaux.....	2
3.1	Fibre optique	2
3.2	Eclairage public.....	3
3.3	Réseau d'égouts.....	3
3.4	Défense incendie.....	3
3.5	Prises électriques pour les manifestations.....	3
4	Conduite du projet.....	3
5	Enquête publique.....	3
6	Programme des travaux	3
7	Coûts de réalisation	4
8	Conséquences financières.....	4
8.1	Financement.....	4
8.2	Participation/Subvention	4
9	Développement durable	5
9.1	Social	5
9.2	Economique.....	5
9.3	Environnemental	5
10	Position de la Municipalité	5
11	Conclusions.....	6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.00, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux. Dès lors que des travaux doivent être réalisés dans le cadre de la mise en place du chauffage à distance dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c, cela permet, en opportunité, d'effectuer des travaux nécessaires par ailleurs à meilleur coût. Les réseaux concernés sont : la fibre optique communale, l'éclairage public, le réseau d'égouts, la défense incendie et l'équipement de prises de manifestations. Le réaménagement en surface du carrefour du Lorius n'est pas concerné par ce préavis. Ce secteur sera intégré au projet de requalification de la RC 780 en cours d'étude.

2 Préambule

Le présent préavis est établi dans le prolongement du préavis No 31/2022, adopté par votre Autorité dans sa séance du 16 novembre 2022, relatif à la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique par une société anonyme à créer, et le financement des études nécessaires aux travaux d'aménagements de l'espace public à réaliser en coordination.

Les travaux de rénovation du bâtiment du 2m2c sont planifiés pour le milieu de l'été 2023. Les emprises aux abords du bâtiment seront importantes : afin de ne pas perturber les travaux de transformation du bâtiment, la pose des canalisations du réseau thermique doit être réalisée, dans ce périmètre, durant le premier semestre 2023. Le présent préavis doit permettre de financer les travaux communaux sur les réseaux souterrains à réaliser en coordination.

Hormis la première étape mentionnée ci-dessus, l'extension du réseau thermique commencera en 2025 ; elle s'étendra sur une distance d'environ 4 kilomètres.

Les infrastructures communales situées dans le périmètre d'intervention prévu dans le cadre de la mise en place du réseau thermique ont fait l'objet d'un état des lieux, afin de déterminer si des adaptations ou des renouvellements étaient nécessaires dans le cadre de ce chantier. Ainsi, plusieurs réseaux souterrains doivent être mis à jour pour éviter de devoir réaliser ces interventions à court terme avec des contraintes beaucoup plus importantes et une gêne supplémentaire inutile, dans un périmètre régulièrement très fréquenté. Par ailleurs, une intervention ultérieure engendrerait des coûts supplémentaires significatifs.

3 Descriptif des travaux

L'ensemble des partenaires communaux disposant de réseaux souterrains ont été sollicités pour cette première étape et ont besoin de renouveler ou de compléter leur réseau.

Il peut apparaître que cette demande de crédit intervient assez tardivement par rapport à la planification : mais cela s'explique par le peu de temps que les différents mandataires en charge du projet du réseau thermique ont eu pour préparer le projet d'exécution (qui comprend les intentions et les coûts pour les réseaux communaux).

3.1 Fibre optique

Actuellement, la fibre optique communale transite à travers différentes infrastructures communales ou privées. Dans le but de disposer d'un tube dédié à la fibre optique communale,

le centre informatique a demandé à être partenaire des travaux MontCAD. Un tube, ainsi que des chambres de tirage permettant des connexions latérales, seront posés sur l'ensemble de la première étape.

3.2 Eclairage public

L'éclairage public renouvellera certains tronçons de la première étape, dans les secteurs non équipés de tubes de protection ; il remplacera aussi certains lampadaires.

3.3 Réseau d'égouts

Quelques tronçons de canalisations existantes (en tuyau ciment) seront remplacés par des tubes en polypropylène (PP), afin d'assurer une étanchéité optimale et éviter tout risque de pollutions souterraines.

3.4 Défense incendie

En lien avec le projet de rénovation du 2m2c, l'emplacement de certaines bornes hydrantes doit être adapté. Cette réalisation doit être traitée dans le cadre de la première étape du réseau thermique.

3.5 Prises électriques pour les manifestations

Pour pallier le problème de manque de prises électriques au bas de la rue Alexandre-Emery, le secteur sera doté de 2 arrivées de câbles, qui permettront aux forains de s'y raccorder.

4 Conduite du projet

La réalisation de cette première étape du chauffage à distance est entreprise par le contracteur énergétique qui a reçu le mandat voté par le Conseil communal, soit la Romande Energie. Cette société est le Maître de l'ouvrage de cette première étape ; elle a mandaté un groupement de bureaux d'ingénieurs pour assurer la direction des travaux et le suivi de l'entreprise qui effectue les travaux. La Commune de Montreux recourra au même groupement pour le suivi des travaux des réseaux communaux et le service des travaux publics de la Commune de Montreux supervisera les interventions.

5 Enquête publique

L'ensemble des travaux des réseaux souterrains communaux n'est pas soumis à enquête publique.

6 Programme des travaux

Les travaux de la première étape ont débuté à mi-janvier 2023. Ils sont répartis en cinq phases : les trois premières phases seront réalisées jusqu'à fin mai 2023, date à laquelle le montage du MJF débute, ce qui permettra de libérer les abords du bâtiment du 2m2c. Les phases quatre et cinq (qui sont au-delà du 2m2c) seront réalisées de mi-juillet à mi-octobre 2023, date du début du montage du Marché de Noël. La réalisation du réseau thermique sera ensuite mise en pause jusqu'au début 2025.

7 Coûts de réalisation

Le coût des travaux de génie civil et des honoraires est établi sur la base des prix des soumissions rentrées auprès de la Romande Energie. Certaines prestations ont été évaluées sur la base des prix pratiqués actuellement, lors de prestations similaires.

Fibre optique :	- travaux de génie civil	CHF	57'000.00
	- équipement en fibre optique	CHF	22'000.00
Eclairage public :	- travaux de génie civil	CHF	60'000.00
	- prestations Romande Energie	CHF	75'000.00
Prises pour manifestations :	travaux de génie civil	CHF	19'000.00
Réseau d'égouts :	- travaux de génie civil	CHF	28'000.00
Défense incendie :	- travaux de génie civil	CHF	45'000.00
	- appareillage	CHF	84'000.00
Honoraires ingénieurs		CHF	35'000.00
Géomètre, état des lieux, dédommagement et frais divers		CHF	5'000.00
Divers et imprévus, environ 10%		CHF	40'000.00
Indexation, environ 5%		CHF	20'000.00
Total TTC		CHF	490'000.00

8 Conséquences financières

8.1 Financement

Au 31 décembre 2022, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 5 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 86 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Il est proposé d'amortir les dépenses relatives aux égouts directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « fonds égouts ».

Il est proposé de comptabiliser la subvention de l'ECA dans les comptes de recettes du préavis.

Il est proposé d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts ou la subvention de l'ECA par le débit du compte No 431.3311 sur une durée de 30 ans.

8.2 Participation/Subvention

Dans le cadre de la défense incendie, l'ECA subventionne à hauteur de 50% le remplacement de trois bornes hydrantes existantes et l'installation d'une nouvelle borne hydrante, ce qui représente un montant d'environ CHF 45'000.-.

9 Développement durable

9.1 Social

Néant

9.2 Economique

Le regroupement des travaux liés à différentes infrastructures souterraines est nettement plus intéressant financièrement qu'une réalisation séparée.

9.3 Environnemental

Le renouvellement des infrastructures d'éclairage public permettra de réaliser des économies d'électricité. L'amélioration du réseau d'égouts permettra d'éviter tout risque de pollution.

10 Position de la Municipalité

Plusieurs infrastructures communales - qui doivent être renouvelées ou complétées - se situent dans le périmètre d'intervention du chantier prévu par le chauffage à distance. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des réseaux souterrains, notamment l'étanchéité des collecteurs d'eaux usées, d'améliorer l'éclairage public avec un équipement moins énergivore et d'adapter la défense incendie aux exigences en vigueur. Ce sera donc l'occasion de procéder à des renouvellements à moindres coûts.

La Municipalité n'a pas été en mesure de déposer cette demande de crédit avant le début des travaux relatifs à la mise en place du chauffage à distance. En effet, le projet d'exécution et les demandes d'offres ont été finalisées en toute fin d'année 2022 seulement par les mandataires de la Romande Energie. La Municipalité estime qu'il est très important de profiter d'un tel chantier pour renouveler, de manière coordonnée, les infrastructures communales situées dans le périmètre d'intervention, afin de diminuer les coûts et la gêne sur le domaine public.

11 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 03/2023 de la Municipalité du 10 février 2023 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- TTC au maximum, pour le renouvellement des réseaux souterrains communaux, à réaliser en lien avec la première étape de mise en place du chauffage à distance, dans le périmètre ceinturant le bâtiment du 2m2c
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux sur les réseaux souterrains communaux en lien avec le chauffage à distance, dans le périmètre qui ceinture le bâtiment du 2m2c ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 490'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir les dépenses relatives aux égouts directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. de comptabiliser la subvention de l'ECA, d'un montant d'environ CHF 45'000.-, dans les comptes de recettes du préavis ;
6. d'amortir cet investissement sous déductions des points 4 et 5, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 10 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

O. Gfeller

L.S.

V. Egli

Annexe : 1 plan de situation

Délégation municipale : M. Florian Chiaradia, Conseiller municipal



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Echelle : 1:2'000
Coordonnées : 2'559'021 / 1'143'207
Date d'impression : 31.01.2023